

# IGP Val de Loire

Par décret original du 16 novembre 1981 modifié le 11 mai 2007 Indication Géographique Protégée depuis Août 2009



## LE VIGNOBLE

**Localisation** : L'indication géographique protégée « Val de Loire » peut être produite dans les 14 départements du bassin viticole ligérien : Loire Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Loir-et-Cher, Indre, Loiret, Cher, Nièvre, Allier et Puy de Dôme.

L'IGP Val de Loire peut être complétée, selon les conditions fixées dans le cahier des charges par le nom des unités géographiques plus petites suivantes : Allier, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine et-Loire, Nièvre, Sarthe, Vendée, Vienne, Marches de Bretagne, Pays de Retz.

**Superficie** : 4 230 ha.

**Histoire** : Les Vins de Pays ont été créés en 1968. Le décret du 16 novembre 1981 marque la naissance d'un vin de pays régional dans le bassin de la Loire : le Vin de Pays du Jardin de la France. Par décret du 11 mai 2007, cette dénomination est remplacée par celle de « Vin de Pays du Val de Loire ».

Depuis Août 2009, les Vins de Pays bénéficient d'un signe officiel de la qualité, reconnu au niveau européen : l'Indication Géographique Protégée (IGP).

La terminologie « Vin de Pays » est peu à peu abandonnée (même si elle reste légale) au profit de Val de Loire - Indication Géographique Protégée.

La production des vins IGP est encadrée par la réglementation viticole communautaire et française et par un cahier des charges précis définissant les conditions de production. Toutefois les règles d'élaboration des vins IGP sont plus souples que celles des vins AOC et permettent donc aux vignerons et négociants d'exprimer toute leur créativité et de produire des vins originaux.

**Sols** : Des terrains anciens du Massif armoricain du Nantais et de l'Anjou, de la craie blanche du Saumurois et de la Touraine, jusqu'aux roches volcaniques des Monts d'Auvergne, la Loire et ses affluents traversent une grande diversité de situations géo-pédologiques.

**Climat** : Globalement tempéré, le climat du Val de Loire est océanique en région Nantaise et en Anjou ; une influence continentale se développe en Touraine, pour devenir semi continentale en Centre-Loire. Le vignoble bénéficie de précipitations régulières tout au long de l'année (de 600 à 700 mm par an) et de températures clémentes, sans extrêmes.

Bien que marqué par des situations climatiques et géo-pédologiques d'une grande diversité, le Val de Loire présente dans sa globalité un caractère homogène de par sa localisation septentrionale.

## LE VIN

**Production annuelle moyenne sur les 5 dernières années** : 243 000 hl.

Blanc : 139 400 hl,

Rouge : 52 400 hl,

Rosé : 51 200 hl.

**Rendement max.** : 90 hl/ha.

### Cépages :

Blancs : Sauvignon blanc, Chardonnay, Grolleau gris, Chenin, Pinot gris, Folle Blanche, Melon, Orbois, Pinot blanc, Sacy, Sauvignon gris.

Rouges et rosés : Gamay, Cabernet Franc, Grolleau noir, Grolleau gris, Pinot noir, Pinot gris, Merlot, Pineau d'Aunis, Abouriou, Cabernet Sauvignon, Côt (ou Malbec), Egidola, Gamay de Bouze, Gamay de Chaudenay, Négrette.

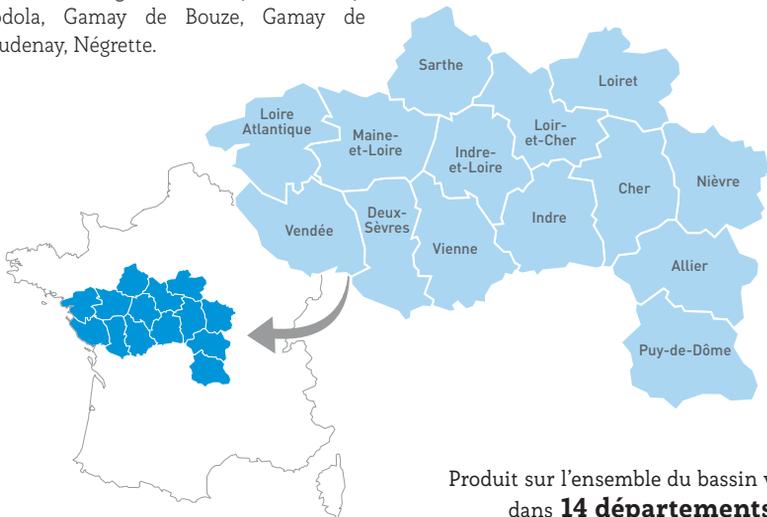
### Pratiques culturales dominantes :

Ces pratiques sont fonction des cépages et des régions concernées.

## DÉGUSTATION

Les cépages blancs, pour la majorité vinifiés en sec, se caractérisent par leur vivacité et la délicatesse de leurs arômes fruités et floraux. Les rosés sont légers, fringants et rafraîchissants et les rouges, à la structure légère, parfois corsée se caractérisent par leur souplesse.

Il existe également 3 autres IGP ayant une aire géographique plus restreinte : **IGP Côtes de la Charité** et **Coteaux de Tannay** dans la Nièvre, IGP **Coteaux du Cher et de l'Arnon** dans le Cher et l'Indre, et une IGP rattachée administrativement au bassin : IGP Calvados.



Produit sur l'ensemble du bassin viticole dans **14 départements**